



**L'AGRÉMENT
TECHNIQUE EUROPÉEN
VOUS OUVRE
LE GRAND MARCHÉ EUROPÉEN
DE LA CONSTRUCTION**



Industriels de la construction,
aujourd'hui, avec l'Agrément
Technique Européen,
votre produit est agréé pour
l'ensemble des pays de l'Union
européenne et de l'AELE,
un marché de 455 millions
de personnes

L'Agrément Technique Européen est une spécification technique harmonisée au sens de la directive communautaire sur les produits de la construction. Il prouve l'aptitude à l'emploi des produits innovants dont la liste est établie par la Commission européenne*.

L' Agrément Technique Européen s'applique à un produit pour un usage déterminé et est valable cinq ans. Il est délivré par un organisme habilité, désigné auprès de la Commission européenne par l'Etat dont il dépend, sur des critères de compétence et d'indépendance.

Complété par le marquage CE, il constitue **une obligation préalable à la mise sur le Grand Marché Européen.**

Il devient aussi indispensable pour le marché français.

Une fois l'Agrément Technique Européen obtenu, il incombe à l'industriel d'attester de la conformité de son produit à l'Agrément de façon à pouvoir apposer le marquage CE.

Il doit, pour cela, appliquer la procédure définie par la Commission pour le produit concerné et s'adresser, si nécessaire, à un organisme de certification ou d'essais notifiés pour les tâches suivantes : réalisation d'essais de type initial, inspection initiale de l'usine et du système de contrôle de production, suivi continu, évaluation du système de contrôle de production, certification de conformité du produit.

(*) Produits ne faisant pas l'objet d'une norme européenne harmonisée

POUR OBTENIR UN AGRÉMENT TECHNIQUE EUROPÉEN ET METTRE VOTRE PRODUIT SUR LE MARCHÉ, VOUS DEVEZ VOUS ADRESSER À :

1 Un organisme habilité à délivrer les Agréments Techniques Européens

Instruction du dossier sur la base des examens et essais définis dans le Guide correspondant
Appréciation de l'aptitude à l'emploi.

2 Un laboratoire d'essais reconnu

Essais pour définir les caractéristiques du produit et démontrer son aptitude à l'emploi.

3 Un organisme de certification ou d'essais notifié en vue du marquage CE

Essais de type initial
Inspections en usine
Évaluation du système de contrôle de production
Certification de conformité du produit

Avec le CSTB, vous disposez d'un guichet unique pour effectuer toutes ces opérations.

Cité Administrative de Saint-Germain-en-Laye - Architectes : Brunet et Saunier





Hôtel du Département - Strasbourg - Architecte : C. Vasconi

Principales familles de produits de construction relevant de l'Agrément Technique Européen avec guide

- Chevilles d'ancrage métalliques
- Chevilles plastique pour béton et maçonnerie
- Chevilles chimiques
- Verre extérieur collé
- Systèmes d'isolation par l'extérieur
- Blocs coffrants en matériaux isolants
- Systèmes d'étanchéité fixés mécaniquement
- Etanchéités liquides
- Cloisons préfabriquées
- Escaliers préfabriqués
- Poutres composites à base de bois
- Bâtiments à structure bois
- Lanterneaux de toiture

Mise en œuvre de produits



Trois possibilités pour mettre votre produit sur le marché :

- 1 • Il existe déjà une norme européenne harmonisée.** Le CSTB vous aide à monter le dossier d'attestation de conformité indispensable au marquage CE et assure pour vous les prestations d'essais ou de certification exigées dans le cadre du système d'attestation préconisé pour les produits concernés.
- 2 • Il vous faut obtenir un Agrément Technique Européen et il existe un Guide d'Agrément approuvé.** Le CSTB réalise pour vous toutes les opérations nécessaires à l'obtention de l'Agrément Technique Européen puis à l'apposition du marquage CE.
- 3 • Il vous faut obtenir un Agrément Technique Européen et le Guide d'Agrément n'existe pas encore.** L'Agrément Technique Européen peut être délivré sur la base d'un référentiel simplifié après accord entre les différents organismes membres de l'EOTA. Le CSTB se charge alors d'assurer l'instruction de votre dossier.



Pont du Tage - Portugal



Validation des caractéristiques du produit



Parlement européen à Strasbourg - Conception : Architecture Studio

Centre de recherche, de consultation et d'évaluation dans le domaine de la construction,
le CSTB est engagé dans l'édification européenne depuis de nombreuses années.

Il est présent dans les instances européennes (C.E.N. pour les normes et E.O.T.A. pour l'Agrément Technique Européen).

Il est également très actif dans l'harmonisation des normes européennes concernant des disciplines de portée transversale : l'acoustique, la thermique et la sécurité au feu. Dans ce dernier domaine, il a contribué au développement de l'essai européen de réaction au feu, le SBI.

Spécialiste de l'évaluation des techniques innovantes, le CSTB se place parmi les tout premiers centres de recherche et d'évaluation européens. Il s'est doté d'équipement d'essais originaux pour tester les produits de construction selon les normes européennes comme le Laboratoire européen d'acoustique du bâtiment, la base d'essais feu ou la plate-forme technique de l'architecture.

Le CSTB délivre, chaque année, près de 600 Avis Techniques et suit environ 1200 titulaires de certification dans le monde entier.

L'Europe des 25

Allemagne	Grèce	Pologne
Autriche	Hongrie	Portugal
Belgique	Irlande	République
Chypre	Italie	Tchèque
Danemark	Lettonie	Royaume-Uni
Espagne	Lituanie	Slovaquie
Estonie	Luxembourg	Slovénie
Finlande	Malte	Suède
France	Pays-Bas	



L'Agrément Technique Européen et le marquage CE
sont valables dans les pays de l'AELE
(Association Européenne de Libre-Échange) :
Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse

Secrétariat de l'Agrément Technique Européen

4, avenue du Recteur Poincaré - F-75782 Paris Cedex 16 - France

Tél. : 01 40 50 28 40 ou 01 40 50 28 41 - Fax : 01 40 50 29 35 - E-mail : rodriguez@cstb.fr



PARIS - MARNE-LA-VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

4, avenue du Recteur Poincaré - F-75782 Paris Cedex 16 - France

Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - www.cstb.fr